

Procès-Verbal **de la réunion du 1^{er} décembre 2022**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-deux, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le 1^{er} décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, salle de conseil de la Mairie de Jazeneuil.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Présentation par M. NERON Franck d'un distributeur de Pizzas

- Approbation du conseil municipal du 3 novembre 2022

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- REGIE COMMUNALE : Remplacement du régisseur
- CIMETIERE : DM n°6 du Budget Général
- PERSONNEL : Approbation du protocole des 1607 heures après avis du Comité Technique
- PERSONNEL : Reconduction du CDD de Thibaud CHARTRIN au 1^{er} janvier 2023
- CDG86 : Mise en place d'une convention pour le classement des archives communales
- CDG86 : Renouvellement de la convention au service de médecine de prévention
- Questions Diverses

□□□□□

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Jazeneuil sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUVET, Maire de Jazeneuil, assisté de Mme Stella BOUTIN, au titre du secrétariat de mairie.

Présents : CHAUVET Bernard, AUBRY Justine, CHASSAGNE Dominique, THOMASSE Gabriel, BOUTIN Yannis, RANGER Johan, ROBERT Mélanie, DUMONS-COUPÉLON Emmanuelle, GAULT Janna, DUPUIS Christopher, QUINTARD Guillaume, HUANT Danielle, BEAUBEAU Claude

Absents excusés : BOISGROLLIER Frédéric (pouvoir à BOUTIN Yannis) DIAS Muriel

Mme GAULT Janna a été désignée secrétaire de séance.

Nombre d'Elus : 15

Nombre de Présents : 13

Le quorum est atteint : 8

Arrivée de Madame Emmanuelle DUMONS-COUPÉLON à 20h05

Présentation par M. NERON Franck d'un distributeur de pizzas

Monsieur NERON Franck a contacté M. CHAUVET il y a quelques semaines pour lui faire part d'un projet d'installation d'un distributeur de pizzas au niveau du Pinacle. Dans un

premier temps, M. le Maire a pris contact avec le Restaurant Le Bout Du Pont pour connaître son ressenti quant à cette éventuelle installation. M. LEGEAY Gérard n'y voit aucune concurrence.

M. NERON est donc venu présenté le Groupe MENTOR qui commercialise ces équipements. Il est basé à Nancy et recherche divers emplacements sur toute la France. A ce jour, il existe déjà 4 à 5000 machines sur le territoire français. Des installations massives en Poitou-Charentes permettraient l'arrivée d'une succursale de 1000m² à Poitiers ce qui engendrerait au final une trentaine d'emplois. L'installation serait intégralement à la charge du Groupe Mentor.

La mise en place éventuelle d'un distributeur sur le site du Pinnacle engagerait la commune sur 2 ans moyennant le versement d'un « loyer » d'environ 1500€ / an.

Toutes les pizzas sont fraîches et artisanales et l'appareil est réapprovisionné tous les jours. Les pizzas peuvent être vendues chaudes (deux fours à sol sont intégrés dans la machine ou peuvent être achetées « prêtes à cuire ». Le prix varie de 8.90€ à 14.90 € pour un diamètre de 31 cm.

M. NERON se retire après sa présentation à 20h20.

Le conseil municipal commence à 20h25. M. le Maire commence par un tour de table et chaque nouveau conseiller se présente individuellement, dans l'ordre du tableau ci-après :

Nom	Prénom	Fonction
CHAUVET	BERNARD	MAIRE
AUBRY	JUSTINE	1 ^{ère} ADJOINTE
THOMASSE	GABRIEL	2 ^{ème} ADJOINT
CHASSAGNE	DOMINIQUE	3 ^{ème} ADJOINT
BOUTIN	YANNIS	CONSEILLER
BOISGROLLIER	FREDERIC	CONSEILLER
DIAS	MURIEL	CONSEILLER
RANGER	JOHAN	CONSEILLER
ROBERT	MELANIE	CONSEILLER
DUMONS-COUPÉLON	EMMANUELLE	CONSEILLER
GAULT	JANNA	CONSEILLER
DUPUIS	CHRISTOPHER	CONSEILLER
QUINTARD	GUILLAUME	CONSEILLER
HUANT	DANIELLE	CONSEILLER
BEAUBEAU	CLAUDE	CONSEILLER

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2022

Monsieur le Maire soumet aux membres présents de la réunion du conseil municipal du jour le procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 3 novembre 2022

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le budget chaufferie et la mise en place d'une Décision Modificative, en raison de l'augmentation importante et inattendue des prix, et de la nécessité impérieuse de procéder à une commande urgente de plaquettes de bois.

2022_12_01_086 – Budget Chaufferie Bois – Décision Modificative n°2

Le budget Chaufferie Bois voté le 17 mars 2022 a prévu 4 500€ d'achat de bois décheté pour la chaufferie. La totalité de cette somme a été utilisée.

Le chauffage vient d'être remis en route et il s'avère qu'il faudra deux autres livraisons de bois en 2022. Au vue de l'augmentation, Monsieur le Maire prévoit deux factures de plus de 1000€ chacune.

Il propose donc au conseil de procéder à une Décision Modificative, comme suit

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Chapitre/opération	Montant	Article	Chapitre	Montant
6068	60	+ 2 500€	701	021	+ 2 500€

2022_12_01_087 – REGIE COMMUNALE : Remplacement du Régisseur

Le 1^{er} janvier 2022, une régie communale de Recettes et d'Avances a été créée et Mme LONGEAU Linda, agente de la Mairie a été désignée régisseuse de cette régie.

Au 1^{er} janvier 2023, elle souhaite mettre fin à ses fonctions de régisseuse titulaire. Elle peut être remplacée par Mme BOUTIN Stella, secrétaire de mairie, Mme LONGEAU Linda étant désignée comme suppléante.

Si le conseil l'autorise, un arrêté nommant le nouveau régisseur ainsi que sa suppléante sera pris et soumis à l'approbation de la Trésorerie de Vivonne.

Les modalités de fonctionnement de cette régie communale, répertoriées dans l'arrêté n° 2022-15, ne seront pas modifiées.

A l'unanimité des membres présents, les élus acceptent ce changement de régisseur et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette modification

2022_12_01_088– CIMETIERE : DM n°6 du Budget Général

La deuxième phase des travaux du cimetière concernant la mise en place d'un jardin de dispersion va être lancée en 2023.

Comme le rappelle la délibération 2022_11_03_085 le devis proposé par la Société Granimond a été accepté par l'ensemble du Conseil Municipal lors de la réunion du 3 novembre 2022.

Les divers monuments vont être livrés courant janvier 2023 pour une installation en février et une facturation avant le vote du budget 2023.

Monsieur le Maire propose donc de prévoir dès maintenant une Décision Modificative pour inscrire la somme de 5340 € au budget et de l'inclure dans les Restes à Réaliser 2022, comme suit

Budget Général 2022					
Investissement					
Dépenses			Dépenses		
Article	Chapitre/opération	Montant	Article	Chapitre/opération	Montant
2158	Opé 121	- 5 340	212	Opé 124	+ 5 340

A l'unanimité des membres présents, les élus acceptent cette Décision Modificative et autorisent Monsieur le Maire à procéder à sa mise en place

2022_12_01_089 – PERSONNEL
Approbation de l'avis du Comité Technique pour le protocole des 1607 heures

La délibération n° 2022-02-03-007 votée lors du conseil municipal du 3 février 2022 approuvait le protocole des 1607 heures de la Commune et autorisait Monsieur le Maire à solliciter le Comité Technique pour valider cette nouvelle organisation du temps de travail.

Le Comité Technique a étudié le dossier et a émis un avis favorable. Cependant, une remarque a été formulée par les membres du Comité Technique concernant l'adjonction d'un jour d'absence accordé lors du décès d'une cousine ou d'une nièce.

A l'unanimité des membres présents, les élus approuvent l'avis du Comité Technique.

2022_12_01_90 – PERSONNEL : Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée au Service Technique pour faire face à un accroissement d'activité

Le 6 janvier 2022, le conseil municipal a voté par délibération n° 2022-01-06_001 le recrutement d'un agent technique par voie contractuelle pour la période du 01/02/22 au 30/06/2022, puis une reconduction de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2022 a été votée par délibération n° 2022_06_01_043.

Ce nouveau contrat arrive à échéance et l'agent donne toute satisfaction.

Le Maire propose aux membres du conseil de procéder au renouvellement de ce contrat selon les termes suivants :

Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'Adjoint Technique Territorial 4^{ème} Echelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour une période de 6 mois allant du 01/01/2023 au 30/06/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14/35^{ème}.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371, indice majoré 343 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent du service technique, M. DELAVault Jean-Michel devrait prendre sa retraite le 1^{er} juillet 2023. A cette date, la situation professionnelle de M. CHARTRIN Thibaud sera reconsidérée.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à renouveler le

contrat à durée déterminée de cet agent pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 et à signer tous les documents s'y afférents.

Une copie de cette délibération va être transmise au Centre de Gestion de la Vienne et à la Trésorerie de Poitiers.

2022_12_01_091 – ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les archives communales doivent faire l'objet de tri et de classement afin d'assurer leur conservation dans de meilleures dispositions. Devant l'ampleur de la tâche, il propose que la Commune conventionne avec le Centre de Gestion de la Vienne qui dispose en son sein d'un service « archivistes itinérants » qui pourra l'aider dans cette démarche. Le coût de cette intervention s'élève à 240€ par jour. Il va être déterminé avec les archivistes du Centre de Gestion le nombre de jours nécessaires au rangement des dits archives.

Le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adhérer au service Archivistes Itinérants du CDG86 pour assurer une meilleure conservation des archives de la commune.
- Et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

2022_12_01_092 – CENTRE DE GESTION 86 Renouvellement de la Convention d'adhésion au service de médecine de prévention

Vu la loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 complétant les dispositions du code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

La commune a adhéré au 1^{er} janvier 2020 au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Vienne via une convention pour une durée de 3 ans. Cette convention est échuë au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention d'adhésion pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nouvelle convention qui détermine un tarif forfaitaire de 85€ par agent et par an. Ce service de médecine de prévention gère les visites médicales obligatoires des agents mais également toutes les questions relatives à la santé au travail des agents (conditions de vie et de travail dans les services, adaptation des postes, l'hygiène des locaux.....)

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De renouveler la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.

QUESTIONS DIVERSES

- L'action sociale : le budget du CCAS a été intégré dans le budget général depuis le 1^{er} janvier 2022. Désormais, les décisions sont prises lors des conseils municipaux. Il serait, cependant, intéressant de mettre en place une « commission solidarité ». Il en sera question lors du conseil de janvier 2023. Par ailleurs, et dans ce même cadre de l'action sociale, Dominique CHASSAGNE, adjoint aux solidarités a présenté une décision prise par le Conseil Départemental concernant un administré de Jazeneuil.
- Un petit bilan du repas des Aînés du 19 novembre 2022 a été fait. Tous les participants étaient satisfaits mais la prestation musicale a été un peu « boudée ». Très peu de personnes ont participé. Claude BEAUBEAU propose de porter un petit colis aux personnes ayant quitté dernièrement Jazeneuil. Monsieur le Maire repose la question d'une participation financière en 2023.
- Modification des heures d'éclairage public : aujourd'hui, les lumières s'éteignent à 21h45 durant les jours de la semaine, à 23h00 le vendredi soir et à 2h00 dans la nuit du samedi au dimanche. Eu égard à l'augmentation prévisible de l'énergie, la SOREGIES propose d'uniformiser les horaires et de tout éteindre à compter de 22h00 et de rallumer à 6h30. Les élus sont tous d'accord avec ce principe et la demande en sera faite à SOREGIES pour une mise en place rapide.
- La Mairie a reçu une demande de subvention de la MFR (Maison Familiale Rurale) des Herbiers où est scolarisé l'enfant d'un administré. Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2022

2022_12_01_086 – Budget Chaufferie Bois – Décision Modificative n°2
2022_12_01_087 – REGIE COMMUNALE : Remplacement du Régisseur
2022_12_01_088 – CIMETIERE : DM n°6 du Budget Général
2022_12_01_089 – PERSONNEL - Approbation de l'avis du Comité Technique pour le protocole des 1607 heures
2022_12_01_90 – PERSONNEL : Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée au Service Technique pour faire face à un accroissement d'activité
2022_12_01_091 – ARCHIVES COMMUNALES
2022_12_01_092 – CENTRE DE GESTION 86 - Renouvellement de la Convention d'adhésion au service de médecine de prévention